

Alain Nadai

Site ou l'émergence d'un paysage

Souvent, les praticiens sont des théoriciens « en actes » qui utilisent leurs propres catégories pour réfléchir leurs pratiques. Ainsi la notion de site qui désigne pour le paysagiste le lieu soumis au travail du projet nous fournit des indications précieuses pour repenser ensemble le paysage et la politique dont il est l'objet.

Introduction

Cet article s'intéresse au paysage au travers d'une notion ancienne, qui a une certaine parenté avec le paysage et connaît comme lui, mais pour des raisons différentes, un récent regain d'intérêt : le site. Du site classique, le site/situation, au site/non-site des land-artistes des années soixante, le site est venu se réactualiser dans la réalité dite « virtuelle » de l'internet. Cette généalogie, tracée à grands traits, laisse de côté une pratique tout aussi contemporaine que celle des internautes et qui concerne la production de notre territoire : celle des paysagistes, qui désignent par « site » tout lieu soumis au travail de projet. Si ce « site » nous intéresse ici, c'est que le paysagiste y engage une recomposition conjointe de « nature » et de « lieu » : il plante, implante, replante et recompose dans le même temps un lieu, le plus souvent public, car destiné à des usages publics. Il constitue dès lors un prisme au travers duquel revisiter la relation entre « nature », « lieu » et paysage ainsi qu'une voie possible pour repositionner le débat sur le paysage. C'est tout au moins ce que nous allons tenter de montrer. Après avoir dressé un rapide état du débat sur le paysage et des questions qu'il soulève, nous emboîterons le pas d'un paysagiste au travail dans la requalification d'un espace boisé en grande couronne parisienne. Nous atteindrons le 'site' qui est au cœur de son travail de projet et à partir duquel nous

pourrons disposer des questions à même de nourrir la réflexion sur la politique du paysage et à travers elle la question des liens entre esthétique et espace public.

Le paysage : état des lieux

Le débat contemporain sur le paysage, ouvert il y a maintenant une vingtaine d'années a été conduit sur fond de distinction entre Nature et Culture. Malgré les volontés précoces de faire du paysage un hybride (Dagognet *et al.*, 1995), les parties se sont finalement attachées à en démontrer le caractère construit, culturel, inventé.

L'enjeu était bien sûr politique : le débat, contemporain de la montée des préoccupations environnementales et de la renaissance de la profession d'architecte paysagiste, visait à contrer la réduction du paysage à la question environnementale. Il a été très vif en France. Il s'est agi, en somme, de fonder la spécificité d'une politique du paysage distincte de la politique de l'environnement qui était, elle, fondée sur un principe de préservation.

Le plaidoyer théorique s'est attaché à montrer le caractère de représentation du paysage afin de l'affilier au champ du culturel et de l'extraire d'une naturalité posée comme le champ du « donné » (Cauquelin 2000 ; Roger, 1997). La stratégie a donc été de fuir le champ de la réduction « écologique » pour camper le paysage dans celui de la perception et de l'esthétique. C'était faire la part belle à l'ennemi puisque l'esquive procédait par les catégories même d'une ontologie naturaliste (le clivage nature/culture) et installa la nature « naturaliste », figée et immuable, au creux de la définition du paysage : le paysage en tant que « construit » se définissait *par sa différence à la Nature en tant que « donné »*.

Le prix payé est multiple, notamment une opposition entre appartenance (au local, à la Nature)/paysan et extériorité/regard « artialisant » du paysagiste (Boutinet, 2002) qui réserve bien souvent l'expertise et les droits d'auteur du paysage aux extérieurs au pays. Cette dichotomie met le paysage à distance de son processus d'émergence. Elle rend difficile l'élaboration d'une politique du paysage distincte de sa préservation puisque la dynamique même de son émergence a été effacée.

L'intérêt du « site » du paysagiste comme prétendant à une nouvelle articulation entre le paysage et son « degré zéro » (son « substrat »)

(Roger, 1997) est qu'il est une catégorie de l'action qui permet de suivre les voies de recompositions conjointes de la « nature » et du paysage qui y prennent place. C'est tout au moins ce que nous allons nous attacher à montrer en invitant le lecteur à suivre le travail d'un paysagiste en grande couronne parisienne (la Sapinière, Grigny – La Grande Borne, Essonne). Il ne s'agira pas ici d'analyser le projet dans sa forme finale, afin d'en dresser une critique. J'essaierai au contraire de déployer une perspective constructiviste (Latour, 2003) suivant pas à pas le travail du paysagiste et les liens qu'il tisse avec le « site » de projet. À l'instar de certaines analyses de l'installation d'art qui postent les « objets » au cœur de processus artistiques collectifs (Gell, 1998 ; Hennion, 1993 ; Yaneva, 2003), j'insisterai sur le rôle de ce « site » dans le processus de projet. Je suivrai au plus près les associations que génère ce processus, je m'engagerai en direction du « faire ».

De la Sapinière au "Bois des Ventis" : l'émergence d'un paysage

Généalogie d'un projet

L'histoire de la Sapinière commence dans les années 60. Grigny est un petit village flanqué sur les coteaux de Seine. La France est lancée dans les Trente Glorieuses. L'A6 vient diviser le territoire communal et trois grands projets sont imposés par l'État : Grigny II (5000 logements en copropriété), la Grande Borne (3500 logements locatifs) et la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Le Plan d'Aménagement de l'Île-de-France impose de compenser la masse bâtie de la prison par une masse boisée. Cinquante hectares de résineux (1,5 km par 0,3km) sont plantés entre la Grande Borne et la Prison de Fleury Mérogis, afin de faire écran entre les deux. Ce rideau de conifères est planté en ligne. Un échange complexe de parcelle en isole 12 hectares qui reviennent en concession puis en propriété à Grigny : la « Sapinière » fait dès lors face aux derniers bâtis de la Grande Borne et au quartier des Patios. En 1994, la commune déclare vouloir « lui conférer une vocation exclusive d'espace vert public » (Conseil municipal du 22 octobre 1994). Sur le plan social, la parcelle est déjà perçue par les riverains comme un lieu de danger. Cette réputation qui s'étaye sur des événements multiples : overdoses, installation temporaire d'un prisonnier récemment libéré, viol, deux meurtres, entraînement de pitbulls.

Le 26 décembre 1999, l'ouragan Lothar, venu du sud-ouest, traverse la France. À Grigny, il s'engouffre dans la Sapinière, laissant derrière lui un mikado végétal. Peu après, Marie, sculpteure locale, s'associe à un

paysagiste – Alain, auteur de ces lignes – et propose à la mairie d’installer dans la Sapinière des sculptures monumentales à la mémoire de cet événement. L’initiative évolue vers un projet de « Paysage avec sculptures » qui couvre les 12 hectares. Conformément au souhait du maître d’ouvrage, le projet ambitionne de conserver la parcelle en couvert boisé et de travailler les limites de la parcelle de façon à l’insérer dans le tissu urbain qui la borde : stades, Grande Borne, Patios et prison.

Quatre ans plus tard, en 2003, Marie a installé l’Onde : une travée de 300 m, constituée de cent vingt troncs sur pieds, cassés par la tempête selon une « Onde » sinusoïdale, a été remontée au moyen d’attelles métalliques (vingt attelles) laissant voir un jour au niveau de la déchirure occasionnée par l’ouragan. Le vide figure, selon l’artiste, la « Matière du Vent », sujet d’évocation de la sculpture.

Alain a produit un Avant Projet mais l’argent est venu à manquer et les choses en sont restées là. De décembre 1999 à juin 2003, le projet de paysage s’est initié en trois phases : l’esquisse, l’analyse et l’Avant Projet Sommaire (APS). Il semble ainsi, en apparence, être descendu en échelle d’une appréhension sensible d’ensemble vers une définition de détail. Cependant, à y regarder de près, des entités constitutives du site (e.g. les semis de jeunes chênes, les chablis laissés par la tempête) ont émergé comme interlocuteurs au fur et à mesure du travail. Elles se manifestées par la récurrence de certains enjeux qui ont mobilisé l’énergie déployée sur le projet. Les archives du paysagiste permettant une lecture assez directe de l’histoire de ces entités et de leurs recompositions successives au cours du travail, c’est à partir de ce matériel que nous proposons au lecteur d’explorer une de ces histoires : celle du jeune chêne.

Le jeune chêne : projet de bois

La capacité de la Sapinière à assurer sa régénération à partir des semis naturels qui y poussent, émerge progressivement comme enjeu majeur dans le déroulement du projet de paysage. Elle fait du jeune chêne un de ses acteurs principaux. Cette « saillance » du semis naturel de jeune chêne emprunte différentes voies que nous allons parcourir en trois actes, renvoyant chacun à une phase du projet.

Acte I : S’attacher ou le faire-valoir

Les premières phases d’études préliminaires et d’esquisse sont stratégiques : il s’agit pour les paysagistes et l’artiste de convaincre le maître

d'ouvrage du bien fondé du projet de paysage afin d'obtenir un engagement sur le projet. La question, l'enjeu de ce dernier, tel que l'a formulé le maître d'ouvrage, est de permettre aux riverains de fréquenter à nouveau la Sapinière tout en lui conservant son aspect boisé. L'enjeu du projet est donc le lieu comme faisceau d'usages et de territorialités.

La démonstration des maîtres d'œuvre emprunte notamment deux voies. Elle passe, d'une part, par une prise en compte du milieu de la Sapinière auquel le maître d'ouvrage s'est déclaré très sensible (parcours photographique au travers des fibres des arbres déchirés par la tempête). Un court texte d'intention suggère de réparer le « lieu fragilisé [...] en mal d'identité » au moyen de sculptures et d'une réflexion paysagère puis « d'élargir la réflexion à l'ensemble du site ». On passe ainsi subrepticement du lieu (fragilisé) au site dans lequel s'inscrit le projet qui vise à constituer un nouveau lieu. La seconde voie est celle de la reconstruction. À la figure d'ouverture qui déconstruit le lieu pour instaurer le site, le paysagiste répond en empruntant un chemin inverse : *il recompose le lieu en composant le site*, comme le montrent les plans masse successifs qui scandent le développement du projet et vont accompagner notre annonce. Cette reconstruction, qui débute dès l'esquisse, poste progressivement le jeune chêne en son cœur.

Le plan cadastral est le seul disponible en mairie à ce stade (automne 2000). Il figure la parcelle de la Sapinière au moyen d'un polygone blanc dans le tissu urbain (Cf. Photo n°12 Plan cadastral). Le plan de plantation de la Sapinière, s'il a un jour existé, a disparu. Alain arpente la parcelle afin d'identifier une trame régulière qu'il relève manuellement et dont il dérive une statistique au niveau de la parcelle. Seul un tiers des arbres initialement plantés sont vivants ; l'épaisseur du bois tient autant à des troncs-morts-sur-pied qu'aux sujets vivants. Le comptage est aussitôt transféré sur le plan cadastral au moyen d'un quadrillage de points noirs (Cf. Photo n°13 Schéma de plantation) qui localise approximativement les arbres et sert de base au dessin d'esquisse.

La question de la régénération naturelle (i.e. à partir des semis naturels de jeunes chênes) est déjà présente en second plan. Le « semis naturel » ne fait cependant qu'une timide apparition et le budget repose sur une replantation en essences diverses (plus de 50 % du montant total des travaux). Réalisée transversalement aux travées vides, elle permet en outre, de s'affranchir du schéma de plantation rectiligne et de la pensée « fonctionnaliste » qui en est à l'origine. En somme, le

jeune chêne est un faire-valoir environnemental : il n'apparaît ni dans la stratégie végétale envisagée ni dans le plan masse qui traduit une approche surtout graphique et picturale (cf. Photo n°14 Plan masse, esquisse [original : 1/1000°]). Le paysagiste se l'est attaché à ses fins, pour sensibiliser et convaincre le maître d'ouvrage, mais sans vraiment le convoquer dans la composition du projet.

Acte II : Compter sur ou la délégation

Au cours de la phase d'analyse, le semis naturel devient l'entité à partir de laquelle le paysagiste raisonne le projet.

Enquêtant sur l'histoire de la Sapinière, Alain exhume une expertise de l'ONF, datant de 1995. Elle donne 50 ans de durée de vie moyenne aux essences de la Sapinière, soit jusqu'en 2020 environ (plantation en 1967). La question de la pérennité du couvert boisé est donc reformulée et Alain va dédier ses efforts à l'évaluation du potentiel de régénération de la Sapinière. Il est aidé en cela par Narcisse, paysagiste et écologue, qui expérimente sur son propre domaine différents modes de « régénération naturelle ». À la différence de la gestion en peuplement de l'ONF qui procède par coupes à blanc avec régénération ou replantation, la régénération naturelle repose sur des éclaircies ponctuelles visant à sélectionner et favoriser les régénérations les plus vigoureuses.

Alain entreprend l'analyse de stations forestières afin de comprendre dans quel(s) milieu(x) les semis naturels s'implantent. L'hypothèse implicite est que la lumière au sol, le taux de graminées et de ronces sont des facteurs déterminants. Cette hypothèse s'appuie sur le constat, en partie empirique, de Narcisse. Le jeune chêne est « héliophile » (il demande un bon ensoleillement) et peut-être concurrencé par les graminées (eau, obstacle à la prise racinaire). Les ronces affectionnent aussi et colonisent souvent les situations ensoleillées mais, à la différence des lianes (e.g. clématites de haies) qui étouffent les jeunes plants, elles sont supposées avoir un rôle de protection et d'« éducation » des semis naturels. Elles les protègent des prédateurs et leurs évitent la concurrence des graminées (qui ne poussent pas dans les ronciers). En les incitant à monter pour trouver la lumière, elles sont une source de sélection naturelle favorable à la survivance des jeunes arbres les plus vigoureux.

L'analyse par arpentage, comptage et relevé manuel, conclut à l'importance de l'éclairage au sol donc de la densité arborée, mais une question

reste sans réponse. Les ronciers occupent une grande partie du couvert dans la moitié sud de la parcelle, plus ensoleillée. Ils y sont envahis de grimpantes (e. g. clématite des haies, liseron) qui forment une calotte hermétique à la lumière et à la pénétration. La présence de semis naturels en leur sein n'a donc pu être vérifiée.

Malgré cette interrogation, Alain propose une conduite d'enrichissement du bois à partir d'une régénération dite « naturelle » (automne 2001), simulée à partir de vues en coupes chronologiques sur cinquante ans. Les chablis et les ronciers sont conservés en place. La régénération n'a de « naturelle » que le nom : elle est orientée par des interventions régulières de l'homme sur les dix premières années. Elle exige notamment de pénétrer dans les ronciers pour dégager les lianes qui étoufferaient les jeunes chênes pendant les cinq premières années.

Au printemps 2002, le terrain devient un plan d'épreuve pour ces scénarios de conduite de régénération. L'Onde est installée depuis l'automne précédent. Une entreprise est missionnée par la mairie pour débayer les chablis qui l'encombrent encore. Le responsable des espaces verts saisit cette occasion pour tenter de réaliser un vieux rêve de « sous-bois accessible, propre et sûr ». Quelques placeaux, localisés en divers endroits de la Sapinière, sont dégagés de leurs chablis et débroussaillés. Les jeunes chênes y sont préalablement repérés avec des tuteurs fluorescents afin d'éviter de les endommager. Quelques jours plus tard, Alain et Narcisse constatent le résultat : tuteurs volés, jeunes chênes esseulés penchant la tête sur un gazon ras, à la merci de qui viendra s'y prélasser.

Le paysagiste se rend à un double constat. Premièrement, le jeune-chêne-des-services-techniques n'a aucune chance de survivre à la fréquentation de la Sapinière. Deuxièmement, le jeune-chêne-de-Alain-et-de-Narcisse est loin de convaincre les services techniques mais, sans leur assistance, il est condamné par les lianes et les grimpantes. À moins que ces jeunes chênes poussent dans ces ronciers impénétrables, ce qu'Alain n'a pu vérifier. Le projet délègue donc son futur à un hypothétique jeune chêne.

Alors que ces doutes demeurent, stations et comptages ont profondément modifié le projet. La visualisation en plan masse traduit cette évolution. Sans qu'il ait changé d'échelle (1/1000°), on y voit maintenant apparaître des chablis et des zones de régénération naturelle qui

sont la traduction spatiale (cf. Photo n°15 Plan masse, analyse [original : 1/1000°]) de la recombinaison en cours du jeune chêne. Ce dernier est donc devenu l'entité à partir de laquelle se remanient le projet, sa logique et son dessin.

Acte III : Régénérer/recomposer, un bois

En début d'APS, la perspective d'avoir à assembler, chiffrer (en euros) et arbitrer entre différentes composantes du projet conduit Alain à soumettre au maître d'ouvrage une partition du site en modules (cf. Photo n°16 Plan masse des modules (APS) [original : A4]). Toujours à la recherche d'une stratégie végétale, Alain commande une brève expertise à l'ONF. Au vu du sous-bois, les techniciens de l'ONF sont formels : les densités de semis naturels ne sont pas suffisantes ; une replantation par « placeaux forestiers », accompagnée d'un entretien manuel sur cinq ans est nécessaire. Les placeaux sont des aires délimitées dans lesquelles est implanté un « tapis de régénération ». À la différence des semis naturels disséminés dans les ronciers ils sont facilement accessibles aux services techniques. En revanche, la mise en œuvre de placeaux pose un problème spatial au paysagiste : sauf à en limiter la surface, ils rompent l'enveloppe du couvert boisé dans la Sapinière. Ainsi, le jeune chêne de l'ONF s'accommoderait bien des services techniques mais moins bien du « paysage » qui vise à constituer des unités de lieu et à maintenir, pour ce faire, une continuité de milieu dans la Sapinière.

Ce jeune chêne s'avère par ailleurs peu compatible avec les suggestions de la Ligue de Protection des Oiseaux, dont le rapport fait « parler » les oiseaux au travers d'un tableau de « contraintes », déclinant leurs exigences de biotope et préconisant une mise en défens complète de la zone sud, afin d'y préserver buissons et ronciers qui sont leur biotope de reproduction. Pour Alain, la dynamique écologique est totalement absente de cette analyse. Selon lui, les ronciers sont *venus s'installer* dans la lisière sud du fait de la rareté du couvert arboré très endommagé par la tempête. Il faut donc assurer une relève à ce couvert, sauf à abandonner l'idée d'un bois, ce que même la LPO ne souhaiterait pas, bien sûr. La question est donc de savoir si ronciers et buissons renferment ou non cette relève.

Une nouvelle campagne de comptage montre que les ronciers envahissant le sous-bois au sud de la parcelle rendent impossible l'installation de ces semis naturels : ceux-ci sont localisés dans des zones

d'ensoleillement intermédiaire, en périphérie des ronciers et en lisière des travées de résineux (exposition sud, ensoleillement suffisant, faible concurrence des graminées). Croisés avec les seuils de densité fournis par l'ONF, ces résultats permettent à Alain de définir des zones correspondant à des densités de semis et des besoins de replantation spécifiques. Ceci permet au paysagiste de disposer sur le plan masse des placeaux de replantation moins nombreux et sont selon trois principes explicites : « diversité des milieux ; facilité d'accès pour l'entretien ; éloignement des circulations principales ». La régénération du bois répond ainsi à une composition du lieu. La « diversité de milieux » est une demande de la LPO pour les oiseaux ; la « facilité d'accès pour l'entretien » vise à s'allier les services techniques ; « l'éloignement des circulations principales » vise à protéger les semis/jeunes plants du piétinement par les usagers sans pour autant interdire à ces derniers certaines parties du bois. Le paysagiste défend ainsi un principe de cohabitation par hiérarchies de circulation entre oiseaux, semis naturels et humains.

La recomposition du jeune chêne a accompagné la descente en échelle de l'APS et la composition du lieu. Le nouveau plan masse au 1/500° traduit cette évolution (Photo n°17 : Plan masse APS [original : 1/500°]). Y figurent clairement une nouvelle distribution spatiale des chablis, des zones de régénération naturelle (protégées par des amas de chablis), des placeaux de régénération et un jeu revendiqué entre « nature brute » et « nature sophistiquée ».

Sur le plan économique, le jeune chêne tient ses promesses puisque le recours à la régénération naturelle raisonnée diminue de façon drastique la replantation et le coût du module « Bois ». Ceci laisse la possibilité d'intégrer le traitement d'autres modules du projet dans le montant des travaux, comme en atteste le nouveau budget en fin d'APS.

Le site : état du lieu

Le jeune chêne nous montre le paysagiste soumis à un impératif de scénarisation du vivant et du futur. L'histoire du jeune chêne, en se focalisant sur la médiation d'un organisme végétal dans la composition du lieu rend lisible l'imbrication des recompositions du vivant qui l'accompagne : celle du jeune chêne et celle des usages. Le paysage doit donc ouvrir les possibles du jeune chêne pour les recomposer selon une configuration capable de régénérer le bois ainsi que la fréquentation du site par les riverains et les oiseaux. Le jeune chêne se recompose en

étant pris dans ce que l'on peut appeler des ontologies successives et que nous pouvons résumer sommairement comme suit.

Narcisse saisit le jeune chêne dans une ontologie à forte référence écosystémique et phytosociologique qui le dote d'une individualité, comme le traduit si bien la notion « d'éducation du jeune semis par la ronce ». La gestion forestière qui en découle procède d'une gamme d'actions techniques (e.g. dégagement, dépressage, éclaircies sélectives, etc) qui dédient une attention différenciée à l'individu jeune chêne pris dans le contexte de son milieu forestier, de façon à en valoriser les potentialités de Elle construit ce faisant ces individualités et la nature qu'à leur tour ces dernières vont composer.

L'ONF saisit aussi le jeune chêne en interaction et dans son milieu mais elle l'approche comme identité générique : il est « héliophile », il n'existe et n'est appréhendé que pour autant qu'il se constitue en peuplement, comme l'exprime si bien l'image du « tapis de régénération ». L'horizon de cette ontologie est une gestion de masse, de matière, de stère forestière. Positionnant les jeunes plants comme tels, au sein de placeaux où ils sont soumis à des conditions homogènes de milieu, cette conduite par peuplement construit une identité générique dont l'incarnation est la fameuse « futaie régulière » des forestiers.

Les *usagers* de la Sapinière, semblent quant à eux faire bien peu de cas de l'entité « jeune chêne ». Ils la déparent de son tuteur et la piétinent. L'ontologie à l'œuvre, si tant est que l'on peut se permettre ici de parler pour les usagers, serait proche de ce que Marie Schuch décrit en évoquant la prodigalité et l'absence de limite au cœur de la Sapinière : « [...] Cette Sapinière est un sas naturel [...] on prend de ce lieu ce que l'on veut... on y va naturellement pour faire n'importe quoi [...] c'est un lieu qu'on ne veut pas voir [...] C'est très ambigu. » En somme, une nature ici saisie par son absence de limite : nature prodigue, sans fin et qui le restera, nature débordante, sans limites et qui n'en impose pas. Nature qui n'a pas d'existence en tant qu'écosystème : nature à laquelle on refuse toute intériorité.

Sur un autre mode, les techniciens municipaux semblent partager cette ontologie d'une nature sans intériorité. En témoigne leur besoin d'extraire le jeune chêne du sous-bois pour l'isoler sur un gazon et le parer d'un tuteur. Ce n'est qu'ainsi, à vue et à nu, soutenu, qu'il acquiert son droit d'existence. Le sous-bois est informe, envahissant et

menaçant ; le jeune chêne est fragile. L'identité, l'individualité s'acquièrent dans la différenciation d'avec le sous-bois. Cette ontologie construit au jeune chêne un futur d'isolement, de vulnérabilité et de protection, comme en atteste son devenir quelques jours après le passage des techniciens.

Enfin, la LPO affiche une vision statique, « fixiste » pour employer les termes mêmes de Narcisse. Le sous-bois y est envisagé comme un biotope constitué et stabilisé, sans considération dynamique. La nature a certes une intériorité (insectes, buissons, herbacées...), une existence en tant que système composé de multiples parties, mais celle-ci est donnée une fois et pour toutes. Elle est donc à préserver. Le jeune chêne est présent/absent. Présent en tant que composante du sous-bois. Absent en tant qu'il n'est en rien essentiel au biotope des oiseaux (tel que décrit par la LPO). En envisageant de mettre en défens la partie du sous-bois qui n'assure pas sa régénération, la LPO construit un futur bien incertain au jeune chêne : celui d'une supposée présence dont on ne s'assure pas du renouvellement.

Le paysagiste affiche, dans le cas qui nous occupe, une prédilection pour l'écologie, puisqu'il a lui-même convoqué Narcisse sur les lieux. Mais surtout, il constitue, à la demande du maître d'ouvrage, le lieu comme faisceau d'usages et conjugue de fait ces ontologies en conjuguant l'espace. Il dispose le futur du jeune chêne en jouant de continuités et de contiguïtés dans une mise en scène perceptible (e.g. contraste/proximité entre « nature brute » et « nature sophistiquée »). Celle-ci permet le croisement des usages en déléguant la régénération à « l'individualité » des jeunes chênes lorsque ceux-ci sont présents et en les introduisant en peuplement lorsque ce n'est pas le cas. Ces situations sont distribuées dans l'espace du plan masse par le dessin. Il y a donc bien co-construction du paysage – en tant qu'entité spatiale, perceptible et faisceau d'usages – et de ce que l'on inclut couramment sous le vocable de « nature » : le jeune chêne, le bois. Régénérer le bois, c'est recomposer le lieu, et inversement. Construire l'un c'est construire l'autre.

Cette co-construction passe par ce que le paysagiste appelle « site », que nous avons jusqu'alors désigné comme le *lieu soumis au travail du projet*.

L'esquisse décompose le lieu pour l'instituer comme « site » de projet. L'inventaire et l'APS recomposent le lieu en traversant et retraversant ce site, au propre et au figuré, et en convoquant un collectif pour

répondre à des questions très concrètes posées par le développement du projet (e.g. coût durabilité du couvert arboré). Ces enjeux et les risques qui leur sont liés, s'associent progressivement au jeune chêne qui acquiert une « saillance » et devient l'unité – la monade – porteuse des associations à partir desquelles il est possible de formuler les enjeux du projet et de les résoudre pour le composer. Le collectif convoqué sur le projet oriente cette évolution en incitant le paysagiste à prendre en compte les usages de la Sapinière et à saisir le jeune chêne dans les ontologies successives que nous venons de détailler. Au passage, *l'éthos-générique-du-jeune-chêne incorpore les usages du lieu pour acquérir une traduction spécifique à la Sapinière*: le « jeune-chêne-stade-APS ». Le projet de paysage traduit spatialement cette évolution, passant d'un graphisme oblique en plan masse à une organisation spatiale différenciée qui reflète cette évolution et autorise le croisement des usages. Le site est donc une forme ouverte et instable du lieu qui permet au projet de s'ancrer comme nouvelle spatialité et nouveau faisceau d'usages dans l'écologie de la Sapinière. Son avènement passe par une mise en suspens d'un état de fait dicté par les usages. Le *site* est donc cet état plastique du lieu qu'est *le lieu en suspens de ses usages*.

Vers une politique du paysage

Ainsi défini, le site du paysagiste montre que nature et paysage, loin d'être des entités séparées, mises à distance l'une de l'autre comme la représentation peut l'être de la chose, sont co-construits. Saisi dans l'action de cette co-construction, le site du paysagiste affranchit donc la nature et le paysage de l'argument essentialiste. En questionnant la Nature immuable restée cachée intacte derrière la construction du paysage, il questionne le partage des pouvoirs d'expertise et de définition esthétique des paysages qui l'accompagnait. En effet, si nature et paysage sont co-construits, la question qui fait sens n'est pas de savoir *si* l'on doit ou non les faire évoluer mais *comment* on doit les faire évoluer, étant sous-entendu : avec qui et selon quel partage des pouvoirs ? L'analyse qui précède suggère que le *site*, état transitoire et ouvert du lieu, constitue sans aucun doute une voie de constitution du collectif (dans un sens très large comprenant les humains et les non-humains) qui oriente le projet et permet au paysage d'émerger. Cette émergence relève d'un processus d'immersion, de traversées multiples orientant les modalités de mise en collectif qu'une politique du paysage serait en charge de soutenir.

Bibliographie

- BOUTINET J.-P. (2002) « À propos du projet de paysage, repères anthropologiques », *Carnets du Paysage*, ENSP-Versailles, Automne 2001, p. 64-83.
- CAUQUELIN A., *L'invention du paysage*, PUF Quadrige, 2000.
- CHENET F., COLLOT M., SAINT GIRONS B. *Le paysage, état des lieux*, Ousia, 2001, p. 378-392.
- DAGOINET F., GUÉRY F., MARCEL O., « Mort et résurrection du paysage ? » in *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Champ Vallon, 1995, p. 133-141.
- DESCOLA P. and PALSSON G., *Nature and society : anthropological perspectives*, London : Routledge, 1996, p. 310.
- GELL A., *Art and Agency : An anthropological theory of art*, Clarendon Press, Oxford, 1998, p. 270.
- HENNION A., *La passion musicale : une sociologie de la médiation*, Métalié Éd., 1993, p. 407.
- LATOUB B., « The promises of constructivism » in *Chasing Technoscience : Matrix of materiality*, Don Idhe, Indiana University Press, 2003.
- LATOUB B., *Politiques de la nature : Comment faire entrer le sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999, p. 383.
- ROGER A., *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, 1997, p. 199.
- YANEVA A., « Chalk steps on the museum floor – The “pulses” of Objects » in *Art Installation, Journal of material culture*, 8 (2), 2003, p. 69-188.

